COMMUNE DE CHARDONNE

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN DES SECTEURS DE RESTRICTIONS

Approuvé par la Municipalité
Chardonne, le 3 MARS 2025
Syndique — Secrétaire
A. Reymond — L. Hondzo

Soumis à l'enquête publique
du 08.03.2025 au 07.04.2025
Au nom de la Municipalité
Syndique — Secrétaire
A. Reymond — L. Hondzo

Adopté par le Conseil Communal
Chardonne, le
Présidente — Secrétaire

Approuvé par le Département compétent
du Canton de Vaud
Lausanne, le
La Cheffe du Département

Entré en vigueur le

Dossier n° 2025

Version du (enquête publique) 05.02.2025

PLAREL **LAUSANNE**

Généralités

- Périmètre du plan d'affectation communal

Dangers naturels - secteurs de restrictions

- Secteurs de restrictions "inondations" A
- Secteurs de restrictions "inondations" B
- Secteurs de restrictions "chutes de pierres et de blocs"
- Secteurs de restrictions fortes "chutes de pierres et de blocs"
- Secteurs de restrictions "glissements de terrain permanents"
- Secteurs de restrictions "glissements de terrain spontanés"

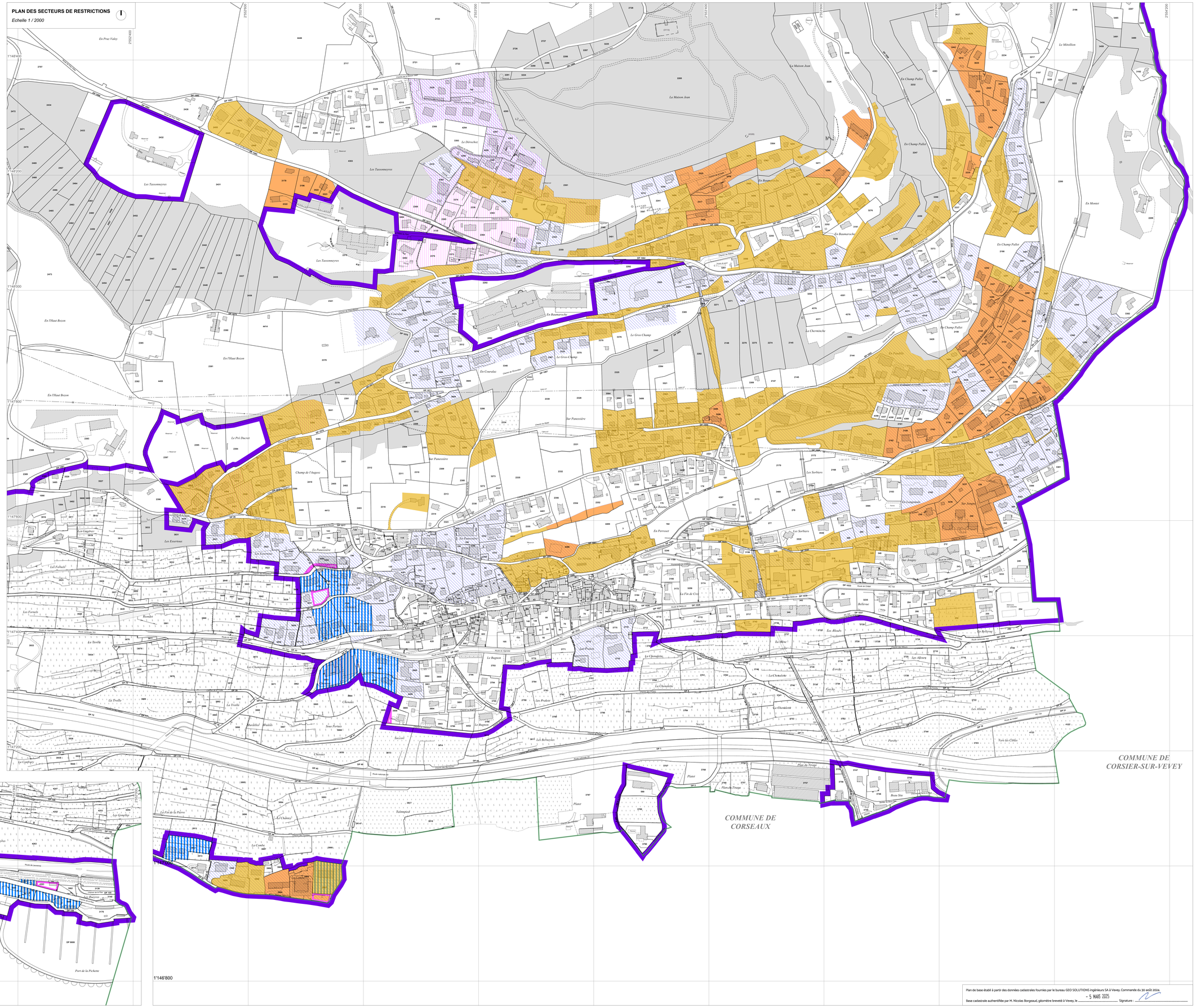

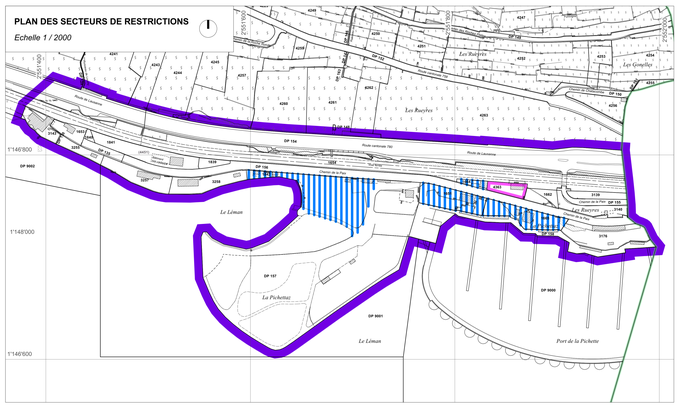

Plan de base établi à partir des données cadastrales fournies par le bureau GEO SOLUTIONS Ingénieurs SA à Vevey. Commande du 30 août 2024.

Base cadastrale authentifiée par M. Nicolas Borgeaud, géomètre breveté à Vevey, le - 5 MARS 2025 Signature :